



Procès-verbal

**1<sup>er</sup> CONSEIL D'ECOLE DE L'ANNEE 2007-2008  
MERCREDI 7 NOVEMBRE 2007**

(En attente d'approbation lors du 2<sup>e</sup> conseil d'école)

Étaient présents : M. Rabier, directeur des classes primaires  
Représentant les enseignants : Mesdames Charat, Gallière-Simon, Marcel-Huet, Perhirin, Robert-Itier, Messieurs Deparis et Rozack, Mr Chammah étant absent  
Représentant les parents d'élèves : pour l'AF FCPE, Mesdames Ikeme, Legros, Yoshida, Poirat (suppléante) et Monsieur Bijlenga et pour l'APE, Mesdames de l'Epine, Le Poder et Shibata.  
Invitée : Mme Bourbon chargée du soutien scolaire en français

La séance est ouverte à 10h15.

**1- Secrétaire de séance : Colombe de l'Epine**

**2. PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE DU 24 MAI 2007** : Celui-ci est adopté à l'unanimité après correction.

Demande de Mme Shibata que le PV du conseil d'école soit mis sur le site de l'école.

**ASPECTS ADMINISTRATIFS**

**1° Composition et attributions du Conseil**

Le conseil est composé :

- des enseignants à tour de rôle (classes A, B, C et D) pour les 3 conseils d'école
- de parents élus lors des élections du 12 octobre dernier

Pour l'AF- FCPE : - Mesdames Couchot, Ikeme, Legros, Yoshida et Monsieur Bijlenga

Pour l'APE : Mesdames de l'Epine, Le Poder et Shibata.

Attributions du Conseil :

Il vote du règlement intérieur

Il donne tout avis sur :

- le projet d'aménagement du temps scolaire
- l'utilisation des moyens alloués à l'école
- le projet d'école
- les activités périscolaires
- l'hygiène scolaire
- la protection et la sécurité des enfants
- l'intégration des enfants handicapés
- l'utilisation des locaux scolaires en dehors du temps scolaire

Le conseil est également informé sur le choix de matériel pédagogique, sur l'organisation d'aides plus spécialisées et sur l'organisation de rencontres avec les parents.

## 2° Organisation de l'année scolaire 2007-2008

Le présent conseil d'école traite uniquement de l'année scolaire 2007-2008, les 2 prochains conseils d'école traiteront les questions relatives à l'année 2008-2009.

### **a) Vote du règlement intérieur**

Le même que l'an dernier sauf une mention supplémentaire sur le parapluie qui doit être laissé à l'entrée de l'école dans les bacs prévus à cet effet pour éviter les accidents.

Adopté à l'unanimité

Demande de l'APE : Concernant les objets oubliés à l'école et exposés durant une après-midi de 14h15 à 18h la veille des vacances, Mr Rabier précise qu'ils restent bien quelques jours encore dans le bac avant d'être donnés.

### **b) Effectifs (structure et répartition)**

Rappel : À la rentrée de septembre 2006, il y avait 604 enfants

Au jour de la rentrée de septembre 2007 : il y avait 668 enfants soit une augmentation de 10% par rapport aux effectifs de l'an dernier. A ce jour, nous en sommes à 674 élèves.

<b>CLASSE</b>	<b>Nbre total enfants</b>	<b>Nbre de classes</b>	<b>Moyenne/classe</b>
PS	65	2,5	26
MS	85	3,5	24 .28
GS	86	3	28.66
CP	91	3.5	26
CE1	89	3.5	25.42
CE2	86	3	28.66
CM1	84	3	28
CM2	82	3	27.33
<b>TOTAL</b>	<b>668</b>	<b>25</b>	<b>26.72</b>

Moyenne d'élèves élevée par rapport aux autres écoles de la zone Asie.

Les statuts fixant le nombre maximum d'élèves par classe à 30, ces maxima sont déjà atteints pour 2 classes de Grande section et 2 classes de CE2.

Il n'y a pas de liste d'attente pour l'instant.

Pour la rentrée de janvier 2008, il y a une liste d'attente pour les classes suivantes :

PS : 6 élèves

GS : 4 élèves

1 moyenne section a été ouverte cette année, car l'effectif a augmenté de 20 enfants par rapport à l'an dernier.

L'augmentation des effectifs totaux pose un problème pour l'utilisation des espaces communs comme la cour de récréation qui sert à la fois de cour et de lieu pour les activités sportives.

Equipe pédagogique :

25 classes

26 enseignants en français

Classes	Enseignants en 2007/08	ASEM
PSA	ROBERT-ITIER Sandrine	Takako PINEAU
PSB	AKAHORI-DUPERRIER Michelle	Mayumi KITAI
PSC/ MSC	BENINCA Anne-Claude	Noriko SHIMAOKA
MSA	GALLIERE-SIMON Bénédicte	Madoka MUTSUMI
MSB bilingue	F : DEJEAN Anne A : INGULSRUD Ruth	Makiko MATSUBARA
MSD	1 <sup>er</sup> mi-temps : DEJEAN Anne 2 <sup>e</sup> mi-temps : MATHIEU Sophie	Minako WIEL
GSA	MARCEL-HUET Corinne	Kazuko SUGIYAMA
GSB bilingue	F : Cécile PIN A : BLIN Jessica	Anne-Laure LUDOT
GSC	RUIZ Florian	Asako CHOJNACKI
CPA	CHARAT Céline	
CPB	HERMAND Eric	
CPC	SCHMITLIN Christophe	
CPD-CE1D	CLORENNEC Jean-Charles	
CE1A	CHAMMAH Stéphane	
CE1B	MICHEAU Céline	
CE1C	FLIELLER Anouchka	
CE2A	PERHIRIN Anne-Sophie	
CE2B	MORIKAWA Anita	
CE2C	JAFFRES Muriel	
CM1A	ROSZAK Didier	
CM1B	DUCORNEZ Stéphanie	
CM1C	BRUN Jean-François	
CM2A	DEPARIS Jean-Yves	
CM2B	PELON Antoine	
CM2C	RESBEUT Emmanuel	
FLS	BOURBON Marie	

2 départs en juin dernier : Madame Planchon et Monsieur Cailton

- Arrivée de Mme Cécile PIN en qualité d'expatriée. Elle a pris en charge la classe bilingue de GS à mi-temps et est également conseiller pédagogique.
- Arrivée de Madame Bénédicte GALLIERE-SIMON enseignante de moyenne section. Contrat local
- Arrivée de Jean-Charles CLORENNEC, professeur des écoles qui a pris en charge le double niveau CP/CE1. Contrat local
- Arrivée de Madame MICHAUD pour le CE1. Contrat local
- Arrivée de Monsieur PELON pour le CM2. Contrat local

Anglais : Madame Blin : Grande section bilingue à mi-temps

Madame Ruth : Moyenne section bilingue à mi-temps

Japonais : 6 enseignants : Mr Asakura, Mme Tomala, Mme Kawakami, Mme Abuku, Mme Dasboville, Mme Crimpet-Kubo

Anglais : Mme Blin, Mme Carpenter, Mme Lesauvage, M. Sugane, M. Thompson remplaçant Madame Sekine (en congé maternité),

Continuité de la Moyenne section bilingue sur la grande section bilingue cette année.

56 élèves en section bilingue français/anglais.

Type de contrats des enseignants :

1 expatrié

8 contrats locaux

16 contrats résidents

2 enseignants mi-temps en anglais en contrat local

Madame PIN en plus de sa qualité d'enseignante de la grande section bilingue est également conseillère pédagogique et formatrice. Elle s'occupera de la continuité de la classe bilingue pour le cycle élémentaire ainsi que de la réflexion sur l'ouverture de classe bilingue franco-japonaise.

### **c) Sécurité**

Suite au dernier Conseil d'Ecole du mois de mai dernier, il a été fait appel aux parents d'élèves bénévoles de devenir auxiliaire de sécurité.

M. Rabier rappelle que l'information aux parents est affichée sur le panneau vitré, un courriel aux parents va être envoyé à ce sujet.

A ce jour, seules les classes de CM2 A et B ont participé. L'auxiliaire est volontaire de 15h45 à 16h et assure la protection et la bonne circulation le long des passages piétons et derrière les barrières de sécurité.

#### **Responsabilité**

Mr Rabier rappelle qu'il n'y a pas de substitution dans le cadre de la responsabilité parentale, en dehors de l'enceinte de l'école, chaque parent est responsable de son enfant. En cas d'accident d'un enfant, la responsabilité de l'auxiliaire ne peut-être engagé car ce dernier fournit uniquement une aide bénévole. En cas d'accident de l'auxiliaire, c'est la responsabilité propre de l'auxiliaire qui est engagé.

Un calendrier a été mis en place par Mr Rabier. Ensuite la mise en place de l'équipe de sécurité est une tâche qui incombe aux délégués de classe.

L'APE demande des dossards de couleurs voyantes et des drapeaux pour les auxiliaires de sécurité.

Mr Rabier précise que depuis le début du mois de septembre, il n'y a pas encore eu de plaintes de la part des écoles japonaises de la rue concernant la circulation des élèves devant l'école.

### **d) santé**

Une visite médicale simplifiée est en train d'avoir lieu. Elle entre dans le cadre de la législation japonaise et est donc différente de celle pratiquée en France.

L'APE demande une visite un peu plus poussée (vue + audition) pour les GS et les CM2. Mr Rabier dit qu'il va étudier le dossier.

Demande de l'APE concernant l'infirmière. Mr Rabier précise que l'infirmière a un diplôme japonais, ce qui peut parfois expliquer le décalage entre compétences françaises et japonaises. L'infirmière suit des cours de français pour améliorer son niveau.

### **e) calendrier scolaire**

Le calendrier 2008-2009 sera soumis à une commission portée à notre connaissance au conseil d'école du 2<sup>ème</sup> trimestre.

Concernant le mardi 6 mai qui n'est pas férié pour le LFJT, l'erreur est due aux documents de travail de la commission de l'an dernier où ce jour n'apparaissait pas comme férié. Une demande à L'AEFE va être faite.

Demande de Mme de l'Epine concernant la durée des vacances de la Toussaint. Mr Rabier rappelle que ces 15 jours de vacances concernent les élèves. Les enseignants n'ont que 10 jours de vacances puisqu'ils sont en formation durant 3 jours.

## ASPECTS PEDAGOGIQUES

### 1) Soutien

Il est effectué par Madame Bourbon, enseignante spécialisée.

Les effectifs augmentent. Un dispositif d'accompagnement a été mis en place pour les élèves ayant besoin de soutien en langue française. C'est une structure intégrée au temps scolaire. Le soutien est individualisé.

Le français est enseigné comme langue de scolarisation : langage de l'organisation de la vie scolaire, compréhension des consignes, acquisition d'automatismes de langage.

Mme Bourbon travaille 18 heures par semaine – 3 jours complets pour le soutien.

53 élèves en soutien :

- 10 élèves en GS (15% des effectifs de GS)
- 18 élèves en CP (20% des effectifs de CP)
- 18 élèves en CE1 (16% des effectifs de CE1)
- 5 élèves en CE2 (6% des effectifs de CE2)
- 5 élèves en CM1 (6% des effectifs de CM1)
- 1 élève en CM2

Il existe des disparités entre élèves suivant l'âge, les langues familiales et suivant la situation personnelle ou familiale.

L'an dernier il y avait 52 élèves en soutien et la majorité en cycle 2. Il y a moins de débutants que l'an dernier et plus d'enfants dont le français est à renforcer.

Beaucoup de ces familles ne pratiquent pas le français à la maison.

La décision de prendre un enfant au soutien est prise par Mme Bourbon en concertation avec l'enseignant et après un bilan. Une lettre est adressée aux parents. Le parent s'engage alors à accompagner l'enfant, à lui faire faire des activités en français.  
Les séances durent de 30 - 45 minutes à 1 heure en petit groupe et 2 fois /semaine en moyenne.

Le soutien porte sur l'expression orale et la production écrite. Un tour de parole fréquent est offert à ces enfants. On joue également beaucoup lors de ces séances.

Mr Rabier rappelle également qu'un soutien scolaire est assuré par les enseignants sur 36 créneaux de langues pour un total de 31,5 heures. Ce soutien porte sur toutes les matières au programme : français, mathématique ...

Concernant les heures de langue : On peut accepter qu'un élève ne fasse qu'une langue sur les deux. L'heure dégagée ne peut donc être affectée au soutien qu'après accord de la famille. L'accord est définitif et n'est soumis à aucune pression. Les parents ont le dernier mot.

### 2) Projets de classe de découverte

4 voyages prévus jusqu'en avril 2008

- CM1 a et b - Myoko-Mura - classe neige, coût/enfant : 50 000 yens (5 nuits)
- CM1 c - Myoko-Mura - classe neige et ski de fond, coût/enfant : 30 000 y (6 nuits)
- CP a et b : Hakone - classe nature et culture- 20 000 yens (2 nuits)
- CP C : Yamanashi - nature et culture - 27 000 y (3 nuits)

La coopérative peut participer à hauteur maximum de 5000 Yens/enfant pour les longs séjours (5 nuits et +) et 1000 y/nuit/ enfant pour les séjours courts. En caisse de la coopérative, il n'y a plus beaucoup d'argent, le bilan de la coopérative ne sera fait qu'au 2ème conseil d'école en janvier 08.

Une demande est exprimée par les enseignants qui s'adressent aux associations de parents d'élèves pour solliciter une aide au financement des voyages scolaires. Demande de réponse avant le 30 novembre.

Mr Rabier nous informe qu'il a reçu une proposition de la mairie de Chiyoda-Ku pour la période du 7 au 12 avril pour occuper le centre de Karuizawa. La mairie ouvrirait le centre pour nous.

Coopérative scolaire : L'argent des photos de classe, du livre de l'année et surtout la fête de l'école alimentent la caisse de la coopérative scolaire.

Caisse de solidarité : Mme Bourbon est la représentante des enseignants pour l'année 2007/2008. L'argent excédent des voyages scolaires (d'un montant inférieur à 2000 yens et non réclamés par les parents après 1 ans) est reversé à la caisse de solidarité. Il est demandé aux associations de parents d'élèves de se mettre en rapport afin de désigner, avant la fin du mois de novembre, le représentant des parents pour l'école primaire à la caisse de solidarité.

### **3) Langues vivantes**

Une réunion générale d'information sur les langues vivantes aura lieu le mardi 13 novembre à 16h30.

Les langues sont enseignées de la façon suivante :

- 4 heures hebdomadaires pour le cycle 3 (2 langues pendant 2 heures)
- 3 heures hebdomadaires pour le cycle 2 CP et CE1 (2 langues pendant 1h30)
- 1h30 de japonais en grande section

Le prochain conseil d'école aura lieu à la fin du mois de janvier 2008.

La Secrétaire de séance  
Mme de l'Epine

Le Directeur des classes primaires  
M. Rabier